



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Université de Lorraine
École de Sages-Femmes de METZ

EVOLUTION DE LA LISTE DES VACCINS AUTORISES.

Etude épidémiologique quantitative observationnelle descriptive transversale des pratiques professionnelles de 93 sages-femmes libérales exerçant dans le Grand Est de septembre 2023 à janvier 2024 au regard de l'arrêté du 08/08/2023.

Mémoire présenté et soutenu par

Auriane DEBRA

Née le 03 juin 2001

Directeur de mémoire : Laure Bernard

Sage-Femme Enseignante

Promotion 2020 – 2024

VACCINATION PAR LES SAGES-FEMMES : EVOLUTION DE LA LISTE DES VACCINS AUTORISES.

*Etude épidémiologique quantitative observationnelle descriptive transversale
des pratiques professionnelles de 93 sages-femmes libérales exerçant dans le Grand Est
de septembre 2023 à janvier 2024 au regard de l'arrêté du 08/08/2023.*

Auriane Debra* – Laure Bernard*

*Ecole de Sage-Femme du CHR de Metz-Thionville – Université de Lorraine.

VACCINATION BY MIDWIVES:

EVOLUTION OF THE LIST OF AUTHORIZED VACCINES.

*Quantitative observational descriptive epidemiological study
of the professional practices of 93 self-employed midwives practicing in the Grand Est region
from september 2023 to january 2024 in light of the order of 08/08/2023.*

Auriane Debra* – Laure Bernard*

*School of Midwifery, CHR de Metz-Thionville – University of Lorraine.

Résumé

Contexte : Le 12 août 2022, un arrêté est publié fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à prescrire et à pratiquer. Il a pour finalité d'augmenter la couverture vaccinale par un accès facilité à la vaccination vers différents professionnels de santé. L'objectif principal de l'étude est de décrire les pratiques professionnelles des sages-femmes libérales au regard de l'arrêté du 08/08/2023 portant sur l'évolution de la liste des vaccins autorisés au tout public.

Méthode : Nous avons réalisé, à l'aide d'un questionnaire anonyme, une étude épidémiologique quantitative observationnelle descriptive transversale des pratiques professionnelles de 93 sages-femmes libérales exerçant dans six départements du Grand Est de septembre 2023 à janvier 2024 au regard de l'arrêté du 08/08/2023.

Résultat : Concernant la pratique de la vaccination, 96% des sages-femmes affirmaient vacciner pendant leur consultation et 54% vaccinaient tout public. Sur les 46% autres, 23% vaccinaient les hommes et 63% les mineurs. Les pratiques étaient conformes à l'arrêté du 08 août 2023 pour 84% des sages-femmes. Par ailleurs, 63% n'avaient pas l'impression que les derniers décrets aient amené à la réalisation de plus de vaccinations et pour 40%, le besoin d'une formation complémentaire se faisait ressentir.

Conclusion : La sage-femme a un rôle fondamental en tant que professionnel médical dans l'information, l'éducation et la prévention vaccinales de tout public. Concernant les sages femmes libérales questionnées, la majorité avaient des pratiques conformes à l'arrêté du 8 août 2023. Elles ont inscrit l'arrêté dans leur pratique et élargi leurs patientèles aux hommes et mineurs bien que la demande au sujet de la vaccination ne semble pas avoir augmenté. Par ailleurs, le besoin d'une formation complémentaire se fait ressentir afin de pouvoir mieux accompagner et informer la population.

Mots Clés : Vaccination, Compétence vaccinale, Décret 08/08/2023, Arrêté 08/08/2023.

Abstract

Background: On August 12, 2022, an order was published listing the vaccinations that midwives are authorized to prescribe and administer. The aim of this order is to increase vaccination coverage by facilitating access to vaccination through various healthcare professionals. The primary objective of the study is to describe the professional practices of independent midwives in relation to the order of August 8, 2023, which addresses the expansion of the list of vaccines authorized for the general public.

Methods: We conducted an observational descriptive cross-sectional epidemiological study of the professional practices of 93 independent midwives working in six departments of the Grand Est region from September 2023 to January 2024, in relation to the order of August 8, 2023. The study was carried out using an anonymous questionnaire.

Results : Regarding vaccination practices, 96% of the midwives reported administering vaccinations during their consultations, and 54% vaccinated the general public. Among the remaining 46%, 23% vaccinated men and 63% vaccinated minors. The practices of 84% of the midwives were in compliance with the order of August 8, 2023. Moreover, 63% did not perceive that the recent decrees had led to an increase in the number of vaccinations, and 40% felt the need for additional training.

Conclusions : Midwives play a fundamental role as healthcare professionals in providing information, education, and vaccination prevention to the general public. Concerning the independent midwives surveyed, the majority had practices that were compliant with the order of August 8, 2023. They have incorporated the order into their practices and expanded their patient base to include men and minors, although the demand for vaccination does not appear to have increased. Additionally, there is a recognized need for further training to better support and inform the population.

Keyword : Vaccination, Vaccination competence, Decree 08/08/2023, Order 08/08/2023.

INTRODUCTION

1. HISTORIQUE ET LEGISLATION

« Depuis le 1er janvier 2018, la loi a élargi l'obligation vaccinale à 8 vaccins supplémentaires chez les enfants de moins de 18 mois. L'enjeu de cette mesure est d'améliorer la couverture vaccinale, de limiter la mortalité infantile et les risques d'épidémie et d'assurer la sécurité sanitaire sur tout le territoire. L'Organisation mondiale de la santé fixe comme objectif la vaccination de 95% de la population concernée afin d'éviter ces maladies infectieuses. En France, ce taux est atteint pour les 3 maladies pour lesquelles le vaccin est obligatoire (diphtérie, tétanos et poliomyélite). En revanche pour d'autres vaccins recommandés, comme celui contre la rougeole, les couvertures vaccinales sont encore insuffisantes. » [1, 2]

En 2023, la couverture vaccinale du nourrisson concernant les vaccins obligatoires se stabilise à un niveau dit élevé. Néanmoins pour la rougeole, les oreillons et la rubéole, 87% des enfants âgés de 33 mois sont à jour de cette vaccination comprenant deux doses dans le Grand Est. Bien que des disparités régionales aient été observées, l'objectif de 95% n'est pas atteint même si les départements sont proches de l'atteindre. Concernant le jeune enfant et l'adolescent, les couvertures vaccinales restent insuffisantes bien qu'elles soient en progression. Par ailleurs, la vaccination contre la grippe lors de la saison 2023-2024 est passée à 46,7% versus 53,4% lors de la saison 2022-2023 ce qui est loin de l'objectif de 75%. La vaccination est le seul moyen qui permet dans le monde de réduire la morbidité et la mortalité de maladies pouvant être mortelles. [1-20]

La Haute Autorité de Santé (HAS) « est en faveur d'une extension large, à l'ensemble des professionnels de santé (infirmiers, pharmaciens, sages-femmes) des compétences en matière de vaccination. » L'élargissement des compétences porte sur l'ensemble des vaccins obligatoires et/ou recommandés du calendrier vaccinal chez les adolescents de plus de 16 ans et les adultes mais également chez les enfants et adolescents de moins de 16 ans. [21, 22]

La sage-femme a un rôle clef dans la vaccination. [23-27] Le 12 août 2022, un arrêté est publié modifiant le précédent du 1^{er} mars 2022 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à prescrire et à pratiquer. Cet arrêté a pour finalité d'augmenter la couverture vaccinale par un accès facilité à la vaccination vers différents professionnels de santé. [28, 29]

Le 8 août 2023, les compétences des sages-femmes en matière de vaccination ont été élargies pour tout public avec la parution d'un décret. En effet, les sages-femmes peuvent prescrire et administrer l'ensemble des vaccins mentionnés au calendrier des vaccinations en vigueur à toutes les personnes pour lesquelles ces vaccinations sont recommandées, selon l'arrêté du 8 août 2023. Elles peuvent également prescrire et administrer la grippe saisonnière à toutes les personnes ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales. [30, 31]

L'évolution des décrets est synthétisée dans un tableau en annexe I [28-38].

2. LES SAGES-FEMMES DU GRAND EST

En 2013, une étude dans différents services (consultation de grossesse, hospitalisation au cours de la grossesse, suites de couches) a été réalisée en Moselle et 6/10 sages-femmes prétendaient connaître

le décret d'application relatif à l'élargissement des compétences en matière de vaccination (arrêté du 22 mars 2005, consolidé le 15 janvier 2011). [39] Une autre étude réalisée en 2019, a montré que sur 55 sages-femmes libérales de la Lorraine, 80% (n=44/55) ont déclaré pratiquer la vaccination dans leur cabinet et 45% (n=25/55) estimaient au contraire ne pas être assez informées des pratiques et des recommandations vaccinales. [40]

Qu'en est-il des pratiques professionnelles des sages-femmes libérales du Grand Est en regard du nouvel arrêté du 08 août 2023 ?

METHODE

1. OBJECTIFS

L'objectif principal était de décrire les pratiques professionnelles des sages-femmes libérales au regard de l'arrêté du 08/08/2023 portant sur l'évolution de la liste des vaccins autorisés au tout public ainsi que de décrire les facteurs influençant la pratique des sages-femmes.

2. MATERIEL, METHODE ET OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Les sages femmes libérales exerçant dans le Grand Est ont été interrogées de septembre 2023 à janvier 2024.

Après avoir testé l'outil d'enquête, les questionnaires ont été envoyés aux sages-femmes libérales du Grand Est par mail grâce aux listes de diffusion des conseils départementaux de l'ordre des sages-femmes. Plusieurs relances ont été effectuées auprès des conseils départementaux afin de rediffuser le questionnaire. Sur les dix départements du Grand-Est, 496 sages-femmes possédant un mail sur l'annuaire de l'ordre des sages-femmes travaillaient en secteur Libéral. Nous attendions 149 réponses réparties de manières homogènes par département pour que les résultats puissent être jugés significatifs.

Cette étude épidémiologique quantitative observationnelle descriptive transversale de catégorie 3 n'a pas été interventionnelle. Pour les critères de jugement, la fréquence de sage-femmes libérales ayant inclus la vaccination dans leurs consultations a été utilisée. Il a également été élaboré un score de conformité des pratiques par rapport à l'arrêté et différents taux ont été observés, notamment par rapport à la constatation de l'augmentation de la vaccination lors des consultations mais aussi concernant la population vaccinée et la demande de formations sur la vaccination.

Les données ont été recueillies par questionnaires Google Form, standardisés et anonymes envoyés par mail avec une lettre d'information (annexe II). Les sages-femmes ont répondu sur la base du volontariat et les données seront détruites après analyse et publication des résultats après avoir été validées par une soutenance devant un jury d'examen. Les variables qualitatives ont été analysées par fréquences et pourcentages et les variables quantitatives par moyennes, écart type et médianes. Les données ont été regroupées à l'aide des logiciels Microsoft Word et Excel.

RESULTAT

L'intégralité des résultats est stipulée en annexe III.

1. GENERALITES

Sur les dix départements du Grand Est, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse et le Haut-Rhin n'ont pas répondu à cette étude. Sur les six autres départements, il y a eu au total 26 % (n=93/357) des sages femmes libérales qui ont répondu au questionnaire (Figure 1).

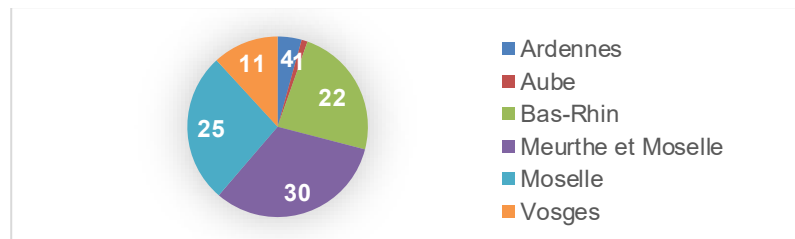


Figure 1 : Fréquence de sages-femmes libérales sur les six départements de la région Grand Est ayant répondu au questionnaire sur la période de septembre 2023 à janvier 2024.

Sur les 93 réponses, la moyenne d'âge était de 39 ans (23-66), la moyenne d'obtention du diplôme de sage-femme était en 2007 (1980-2023) et la moyenne d'exercice en libéral était de 8,5 ans (1 – 11,5).

Concernant la pratique, sur 93 des sages-femmes libérales, 95% (n=88/93) faisaient des consultations en gynécologie, 96% (n=89/93) du suivi de grossesse, 97% (n=90/93) des consultations du post-partum, 94% (n=87/93) de la rééducation périnéale, et 96% (n=89/93) de la préparation à la naissance. Certaines proposaient également du suivi à domicile, des vacations en hôpital, des consultations d'allaitement ou de tabacologie, de l'orthogénie, des échographies, des accouchements, des ateliers portage, de l'acupuncture, du yoga, de la sophrologie, de l'homéopathie...

2. LES COMPETENCES DES SAGES-FEMMES EN MATIERE DE VACCINATION

Toutes les sages-femmes ayant participé à l'étude ont répondu que les compétences en matière de vaccination étaient de prescrire et vacciner. Parmi elles, 75% (n=70/93) ont répondu qu'on pouvait vacciner tout public et 25% (n=23/93) ont spécifié la population ciblée (figure 2).

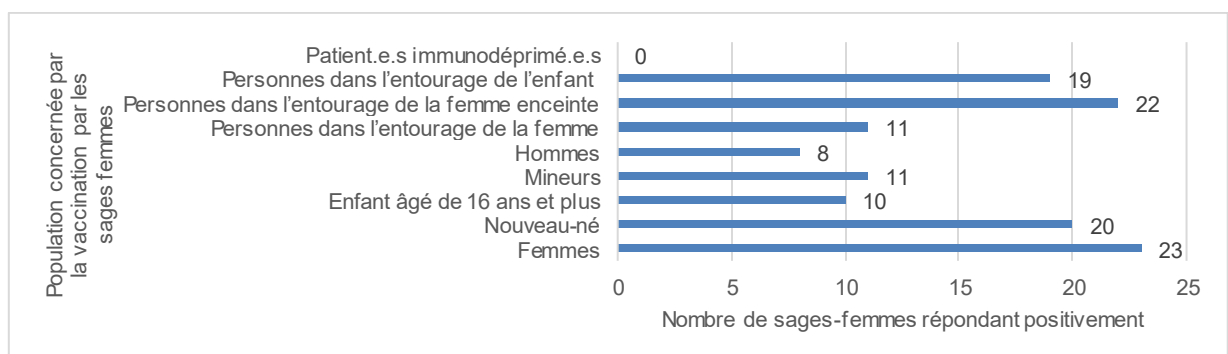


Figure 2 : Réponses des 23 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est, ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024, sur la population que les sages-femmes ont le droit de vacciner et ayant répondu « non » à « les sages-femmes peuvent vacciner tout public ».

Les sages-femmes ont ensuite précisé quels vaccins elles étaient en droit de prescrire et vacciner (figure 3).

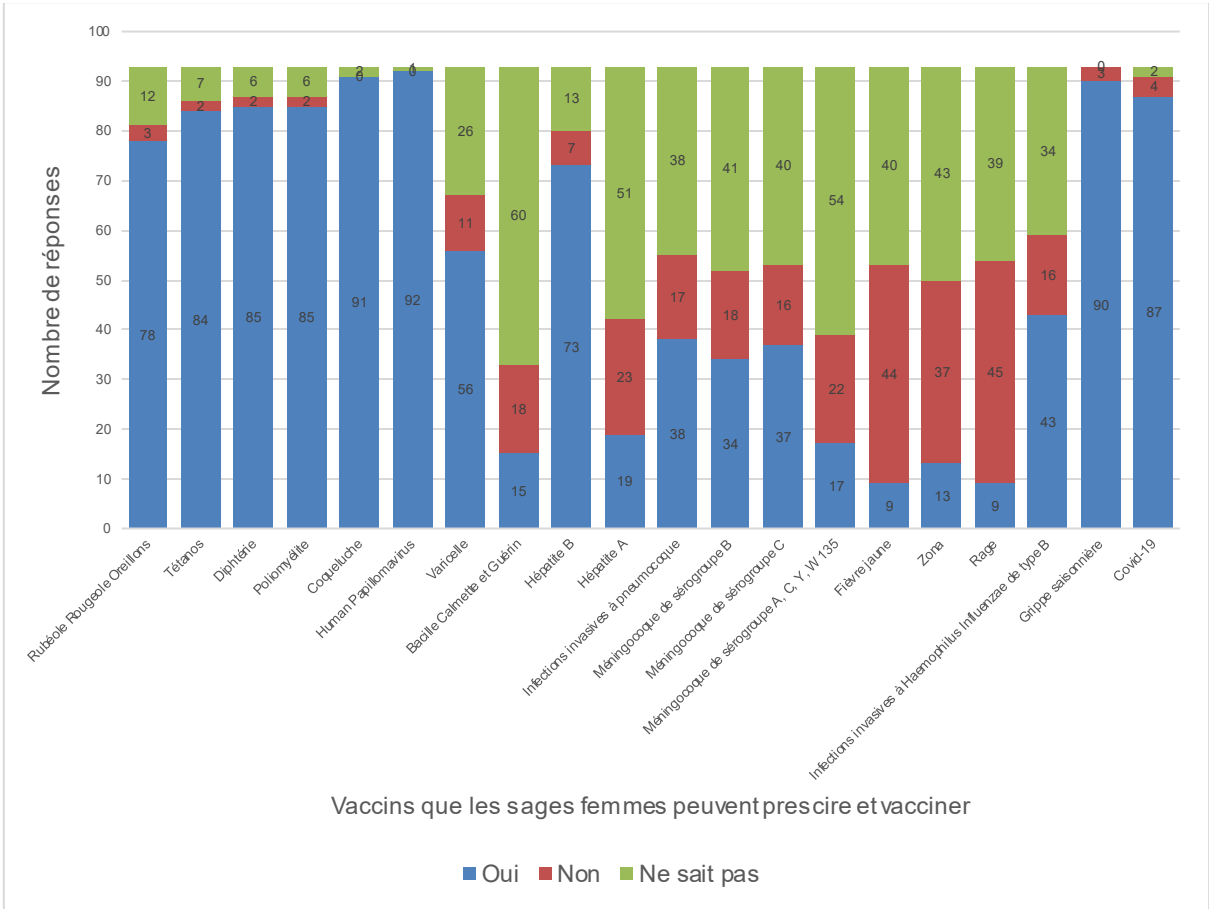


Figure 3 : Réponses des 93 sages-femmes libérales des dix départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur la question « Quels vaccins pouvez-vous prescrire et pratiquer ? (hors femmes enceintes et personnes immunodéprimées) ».

Par rapport au respect du calendrier vaccinal, 82% (n=76/93) ont répondu que la sage-femme devait le respecter pour tous les vaccins.

Concernant le décret du 08 août 2023, 63% (n=59/93) des sages-femmes en avaient connaissance au moment de répondre au questionnaire.

Un score de conformité vis-à-vis de l'arrêté du 08 août 2023 portant sur les compétences sages-femmes en matière de vaccination a été élaboré. Il était de 6,84/10 (3,25-10), et la médiane était de 7. Une sage-femme a eu un score de 9, deux sages-femmes ont eu un score de 10. Un score supérieur strictement à 5/10 est considéré comme conforme donc 84% (n=78/93) des sages-femmes avaient des pratiques conformes à l'arrêté.

3. LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES SAGES FEMMES EN MATIERE DE VACCINATION

Parmi les sages-femmes ayant répondu au questionnaire, 96% (n=89/93) affirmaient vacciner pendant leur consultation. Pour les 4% (n=4/93) autres, elles ont expliqué qu'elles n'avaient « *pas le temps* »,

« pas [l']envie de prendre cette responsabilité », « pas de demande, ou très rarement » ou encore « pour moi [c'est le] rôle [du] médecin traitant ». Les fréquences sont détaillées figure 4.

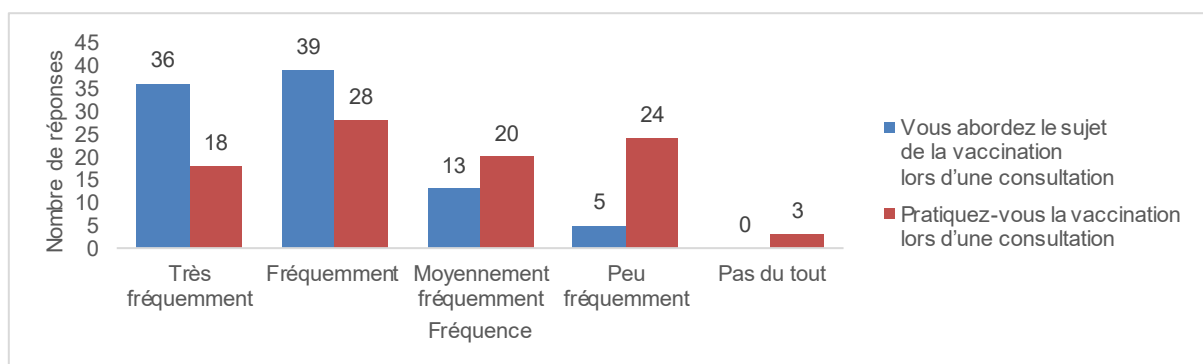


Figure 4 : Réponses des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur la fréquence d'information et de vaccination lors des consultations.

L'information sur la vaccination était abordée par l'initiative du professionnel pour 96% (n=89/93), celle du patient pour 31% (n=29/93), et l'initiative de l'accompagnant pour 4% (n=4/93). Le temps utilisé pour en parler était de cinq minutes pour 43% (n=40/93), et la moyenne était de six minutes et demie. Lors de l'administration du vaccin, 27% (n=25/93) des professionnels programmaient une consultation dédiée.

Concernant la vaccination du tout public, 54% (n=50/93) des professionnels avaient répondu « oui ». Pour les 46% (n=43/93) autres, 67% (n=29/43) vaccinaient les femmes, 88% (n=38/43) les femmes pendant le suivi de la grossesse, 67% (n=29/43) dans l'entourage de la femme ou de l'enfant, 23% (n=10/43) vaccinaient les hommes et 63% (n=27/43) les mineurs.

Les sages-femmes n'avaient pour 63% (n=59/93) pas l'impression que les décrets du 12/08/22 ou du 08/08/23 aient amené à la réalisation de plus de vaccinations. Pour les 37% (n=34/93) autres, elles avaient constaté une augmentation depuis une moyenne de 10 ans. Parmi elles, 41% (n=14/34) pensaient que c'était dû au nouvel arrêté, 53% (n=18/34) ne savaient pas et 9% (n=3/34) ont exprimé que c'était dû à la « *coqueluche essentiellement* », au « *bouche à oreille* » ou aux « *recommandations* ». De surcroît, 65% (n=22/34) constataient que l'augmentation concernait tout public.

Lorsque les patientes s'interrogeaient sur la vaccination, 97% (n=90/93) des professionnels les informaient, 80% (n=74/93) prescrivaient et administraient, 20% (n=19/93) transféraient vers le médecin traitant et 2% (n=2/93) prescrivaient et « *le pharmacien vaccin[ait]* ».

Les freins à la vaccination étaient le manque de temps pour 38% (n=35/93) des sages-femmes, le manque de formation pour 40% (n=37/93), le refus des patientes pour 36% (n=33/93) et la méconnaissance des patientes des nouvelles compétences de la sage-femme pour 63% (n=59/93). Certaines sages-femmes ont mis en avant la « *méconnaissance de l'entourage qui influence* », le « *manque de rémunération spécifique* », mais aussi le fait qu'il n'y a « *pas toujours d'adrénaline au cabinet* ». Finalement, 61% (n=57/93) ne ressentaient pas le besoin d'une formation complémentaire. Pour les autres, certaines ressentaient le besoin d'être formées sur les « *modalités légales* », sur le

« *cadre des compétences* », sur les vaccins à « *prescrire* » et pour « *quel public* », sur le « *calendrier vaccinal* », sur les « *indications* » et les « *contre-indications* », sur la « *surveillance après vaccination* » et « *les effets indésirables* » mais aussi sur la « *technique vaccinale chez les enfants* ». Certaines souhaitaient une « *demi-journée de formation* » et plusieurs ont évoqué « *Medic formation* » qui propose des formations continues. [41]

DISCUSSION

1. POPULATION D'ETUDE, BIAIS ET LIMITES DE L'ETUDE

Au sein de cette étude, seuls six départements (Ardennes, Bas-Rhin, Aube, Meurthe et Moselle, Vosges, Moselle) sur les dix du Grand Est ont accepté de diffuser le questionnaire malgré de multiples relances. Sur les 357 réponses attendues, l'enquête a totalisé, avec 93 réponses, un seuil à 26% pour les départements ayant participé, ce qui n'est pas généralisable. Par département, au niveau de la Meurthe et Moselle, des Vosges et de la Moselle, nous avons un taux de participation plus important.

Ce questionnaire ayant été diffusé par les conseils départementaux, cela a permis d'éviter un biais de sélection [42]. Néanmoins, il y a un biais de volontariat, les sages-femmes ayant répondu étaient intéressées par le sujet. De plus, l'arrêté de 2023, qui élargit au tout public les compétences des sages-femmes en matière de vaccination, est assez récent. Ainsi, le recul n'est peut-être pas encore assez important pour estimer correctement les retombées.

2. LES COMPETENCES DES SAGES-FEMMES EN MATIERE DE VACCINATION

Dans l'ensemble, 100% des sages-femmes de l'étude savaient que la profession peut prescrire et vacciner, 75% (n=70/93) ont répondu que la profession pouvait vacciner tout public. Concernant les 25% (n=23/93) autres, seules 35% (n=8/23) ont répondu qu'on pouvait vacciner les hommes et 48% (n=11/23) les mineurs. Ainsi, certaines sages-femmes n'ont pas encore eu le temps d'intégrer les modifications du dernier décret [30]. Cela correspond en partie au 37% (n=34/93) ayant répondu « non » à la question « avez-vous connaissance du décret du 8 août 2023 ? ». En effet, sur les 23 personnes ayant dit « non » à la question « les sages-femmes peuvent vacciner tout public », 48% (n=11/23) ne connaissaient pas le décret en vigueur.

La sage-femme doit respecter le calendrier vaccinal pour tous les vaccins, 82% (n=76/93) ont répondu « oui ». On peut ainsi supposer que la majorité des sages-femmes de l'étude connaît le calendrier vaccinal en vigueur.

Concernant les vaccins que les sages-femmes peuvent prescrire et pratiquer, on constate que la covid-19, la grippe saisonnière, l'hépatite B, la varicelle, l'Human papillomavirus, la coqueluche, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rubéole, les oreillons, et la rougeole sont les plus connus. En effet, plus de la moitié de la population d'étude en a connaissance (figure 3).

Selon le score de conformité de 6,84/10 au sujet de l'arrêté du 08 août 2023 : pour 84% (n=78/93) des sages-femmes libérales, elles avaient des pratiques conformes au dernier arrêté puisqu'elles avaient

un score supérieur strictement à 5/10. Celles ayant un score inférieur ou égal à 5 étaient 16% (n=15/93), potentiellement les sages-femmes qui ne pratiquaient pas ou peu la vaccination.

En 2013, une étude dans différents services a été réalisée à Metz et 60% (n=6/10) des sages-femmes prétendaient connaître le décret d'application relatif à l'élargissement des compétences en matière de vaccination (arrêté du 22 mars 2005, consolidé le 15 janvier 2011). [39] De septembre 2023 à janvier 2024, 63% (n=59/93) ont déclaré connaître le décret actuel. On remarque ainsi, dix ans plus tard, que le pourcentage de sages-femmes connaissant le décret ou l'arrêté en cours est similaire.

3. LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES SAGES-FEMMES EN MATIERE DE VACCINATION

Parmi les sages-femmes de l'étude, 96% (n=89/93) incluaient la vaccination dans leur consultation de septembre 2023 à janvier 2024. En Moselle, le taux était de 92% (n=23/25) et en Meurthe-et-Moselle de 97% (n=29/30) soit pour les deux ensemble 94% sur cette même période versus 80% (n=44/55) en Moselle et en Meurthe-et-Moselle du 16 janvier au 19 avril 2019 [40]. Une augmentation est donc constatée.

Les freins à la vaccination étaient le manque de temps pour 38% (n=35/93) des sages-femmes, le manque de formation pour 40% (n=37/93), le refus des patientes pour 36% (n=33/93) et la méconnaissance des patientes des nouvelles compétences de la sage-femme pour 63% (n=59/93). Dans l'étude du 16 janvier au 19 avril 2019, 27% des 11 sages-femmes ne vaccinant pas estimaient ne pas avoir assez de connaissances et de formations [40]. Parmi elles, 36% observaient un manque de demande de la patiente. A 9% revenaient l'orientation chez le médecin traitant, le manque de rémunération, les exigences en matière de sécurité et l'utilisation d'une alternative homéopathique [40]. Dans notre étude, 63% ne réalisaient pas d'avantage de vaccinations depuis les décrets du 12/08/2022 et/ou du 08/08/2023 et 37% pensaient en réaliser plus. Les sages-femmes ayant répondu qu'elles en réalisaient d'avantage estimaient que la demande augmentait depuis une moyenne de 10 ans avec un écart type de 7,7. Les sages-femmes ne rencontraient pas plus de patient.e.s demandeurs d'être vacciné.e.s puisque la majorité des sages-femmes interrogées ont répondu ne pas avoir eu d'augmentation de la demande. Pourtant, la vaccination est de plus en plus acceptée en France, notamment par la crise contre la covid-19, 84.6% de taux d'acceptation en 2022 versus 82,5% en 2021 et 80.0% en 2020. [43, 44]

De septembre 2023 à janvier 2024 pour les 93 sages-femmes libérales du Grand Est, 20% transféraient au médecin traitant et 40% estimaient manquer de formation. Concernant 101 sages-femmes inscrites au tableau du conseil départemental de l'ordre du Maine-et-Loire, de décembre 2016 à mars 2017 : *« près d'une sage-femme sur deux se sentait insuffisamment informée sur la vaccination »*. [45] Dans l'étude du 16 janvier au 19 avril 2019, le pourcentage était également de 20% pour l'orientation au médecin traitant et 93% pour le manque de formation [40]. On constate donc une stagnation de l'orientation vers le médecin traitant pour la prise en charge vaccinale malgré une baisse du pourcentage de sages-femmes estimant manquer de connaissances sur la vaccination. Néanmoins, malgré la

diminution des lacunes en vaccination chez les professionnelles, nous constatons qu'il reste plus d'un tiers des sages-femmes libérales qui aimeraient une formation supplémentaire.

En 2023-2024, 54% des sages-femmes ayant participé à l'étude vaccinaient tout public alors qu'en 2019, 92% des sages-femmes libérales interrogées à l'époque ne vaccinaient jamais de nouveau-né [40]. Depuis l'augmentation des compétences en matière de vaccination de la profession, on remarque que les pratiques ont évolué. En effet, les sages-femmes semblent vacciner une population plus large que dans le passé et ont ainsi inscrit l'arrêté dans leur pratique pour la plupart. De plus, elles ont élargi leur patientèle aux hommes et aux mineurs ce qui est en accord avec les derniers décrets.

4. AMELIORATIONS POSSIBLES

Les sages-femmes sont tenues de se former continuellement. C'est pourquoi certaines souhaitent des formations courtes, d'une demi-journée afin de se tenir à jour des dernières recommandations vaccinales. On pourrait également permettre aux étudiantes sage-femmes, en plus des cours théoriques, de faire un stage court en centre de vaccination ce qui permettrait qu'elles soient à l'aise à l'idée de pratiquer. Il pourrait être intéressant d'interroger les étudiant.e.s sages-femmes afin de recueillir leurs besoins concernant la vaccination.

« *La pluralité des acteurs de la vaccination permet probablement d'augmenter la couverture vaccinale.* » [15] Néanmoins, on remarque qu'il est nécessaire de favoriser la communication multidisciplinaire entre les médecins généralistes, les sages-femmes, les pharmaciens et les patient.e.s afin de pouvoir améliorer le parcours de soin des patient.e.s au sujet de la vaccination.

Il existe actuellement des carnets de vaccinations numériques permettant une traçabilité en ligne des vaccins réalisés et accessibles au patient. Ce dernier pourra également, recevoir des notifications de rappel. Les procédures de fonctionnement sont détaillées sur l'Agence du Numérique en Santé. [46]

De surcroît, l'accès par les patient.e.s dans leur Espace Santé pourrait être l'une des solutions pour tenir les patients informés de quand ils doivent consulter pour se faire vacciner. [46]

La méconnaissance des nouvelles compétences des sages-femmes par la population a aussi été mis en avant. Il serait intéressant de poursuivre l'information du public, par exemple par les réseaux, qui ont une place prédominante au sein de la population actuelle.

Un essai avec des entretiens de motivation pour réduire l'hésitation vaccinale a été fait en France, de 2021 à 2022, dans deux maternités en région Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès de 733 mères afin de renforcer leur intention de vacciner leurs enfants de 2 à 12 mois, avec un taux de satisfaction supérieur à 95% avec un impact à court et moyen terme. Ce projet, déjà effectué au Québec, est classé comme intervention efficace ou prometteuse par Santé Publique France et pourrait être intéressant d'être reproduit à l'échelle nationale. En effet, il pourrait être bénéfique de continuer d'informer le public sur les bienfaits de la vaccination. [43, 47]

Des campagnes de promotion vaccinale sont aussi en cours afin d'augmenter les couvertures vaccinales, par exemple la promotion HPV pour les cinquièmes en 2023. En effet, la couverture vaccinale a augmenté de 17 points chez les filles et de 15 points chez les garçons grâce à la campagne de vaccination HPV chez les adolescents de 12 ans. [6, 48, 49]

L'information sur la vaccination semble assez importante dans les six départements du Grand Est (42% des sages-femmes libérales ayant répondu, informaient fréquemment et 39% très fréquemment). Pourtant, en 2021, en France métropolitaine 731 femmes ayant déclaré avoir un enfant de moins de 3 mois ont participé à une étude sur la vaccination de la grippe. Parmi elles, 37% ont déclaré avoir eu une proposition de vaccination par leur médecin ou leur sage-femme versus 62 % non et 1% ne savaient pas. Un état des lieux de la couverture vaccinale antigrippale a été mené au CHRU de Nancy entre le 15 janvier 2020 et le 15 février 2020 et montre que sur 110 accouchées interrogées 51% ont déclaré avoir une information sur la grippe et sa vaccination pendant la grossesse et 20% une information partielle. Ainsi, il pourrait être intéressant d'interroger sur quels vaccins les sages-femmes faisant des consultations de grossesse informent dans le Grand Est. De plus, dans l'étude de 2021, la couverture vaccinale antigrippale était plus élevée chez les femmes avec des revenus élevés, avec une activité professionnelle. Il pourrait être bénéfique de questionner les disparités qui ne sont pas évoqués au sein de notre étude. [50, 51]

Par ailleurs, l'attrait de la sage-femme pour la vaccination est également freiné par le manque de rémunération associée. Une reconnaissance et une valorisation pourraient inciter les professionnels à promouvoir la vaccination. [52]

CONCLUSION

Ces dernières années, différentes mesures gouvernementales ont mis l'accent sur l'importance de la vaccination. La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) de 2009 avait pour but de favoriser la prévention des maladies infectieuses, l'amélioration des couvertures vaccinales mais aussi la promotion et l'accès à la vaccination. Les Plans Nationaux de santé Publique (PNSP) de 2015-2019 et 2018-2022 ont également permis une augmentation de la couverture vaccinale. Ils ont axé sur l'accès à tous, mais aussi sur la confiance du public en la vaccination. En 2017, la loi sur les 11 vaccins obligatoires est passée pour augmenter la couverture vaccinale et régulièrement des campagnes de vaccination et de sensibilisation sont effectuées. La Stratégie Nationale de santé en France a été publiée en 2023, s'étend jusqu'en 2033 et conserve des objectifs similaires aux PNSP. [2, 53-55]

En 2005, la Semaine Européenne de la Vaccination a été créée et concerne 200 pays, la date est fixée chaque année par l'OMS. Cette semaine permet de promouvoir et de sensibiliser. [56-58]

Au niveau du Grand Est, il y a un projet régional de santé 2018-2028, qui insiste sur la promotion de la vaccination en sensibilisant et en permettant un accès aux populations éloignées géographiquement ou socialement. [1]

La sage-femme a donc un rôle fondamental en tant que professionnel médical dans l'information, l'éducation et la prévention vaccinales, passant par les gestes barrières et la vaccination de tout public. La vaccination est le seul moyen qui permet dans le monde de réduire la morbidité et la mortalité de maladies pouvant être mortelles.

Concernant les sages femmes libérales questionnées exerçant dans le Grand Est de septembre 2023 à janvier 2024, 84% des sages-femmes avaient des pratiques conformes à l'arrêté et 54% des sages-femmes interrogées vaccinaient tout public ce qui implique que la plupart des sages-femmes ayant répondu avaient inscrit l'arrêté dans leur pratique et élargi leurs patientèles aux hommes et mineurs bien que la demande au sujet de la vaccination ne semble pas avoir augmentée. Pour 40%, le besoin d'une formation complémentaire se faisait ressentir afin de pouvoir mieux accompagner et informer la population.

L'importance de la vaccination ne peut qu'être renforcée en vue de l'actualité, que ce soit la covid-19 en 2020, la recrudescence de rougeole en 2023 ou bien la reprise de la circulation de la coqueluche en France en 2024. A l'aube des Jeux Olympiques, les professionnels de santé se doivent de vérifier le statut des patients et de les informer afin de parvenir aux objectifs de couvertures vaccinales. En effet, le bulletin sur la rougeole de Santé Publique France publié en avril stipule « *A l'aube de l'accueil en France de millions de visiteurs étrangers à l'occasion de Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 et alors que des épidémies de rougeole sévissent en Russie et Europe de l'est, notamment en Roumanie, le risque d'importation augmente.* » La sage-femme a ainsi un rôle primordial auprès de tout public concernant l'éducation, le dépistage, l'administration de vaccins mais aussi au sujet de la coordination auprès des autres professionnels du parcours de soin. [59-61]

BIBLIOGRAPHIE

[1] Agence Régionale de Santé Grand Est. Projet Régional de Santé 2018-2028. Bilan 2018-2022. Schéma régional de santé et programme régional d'accès à la prévention et aux soins. Déc 2022 ; 318 p.

[2] Décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire. Journal Officiel De La République Française. Jan 2018. [En ligne]. (Consulté le 06/04/2024) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036543886>

[3] Brottet E, Fonteneau L, Gagnière B et al. Bulletin de santé publique Grand Est. Projet. Avr 2023. [En ligne]. (Consulté le 06/05/2024) ; Disponible sur : file:///C:/Users/lapet/Downloads/bsp_vaccination_grandEst_avril_2023.pdf

[4] Santé Publique France. Mesure de la couverture vaccinale en France. Sources de données et données actuelles. Oct 2012. [En ligne]. (Consulté le 25/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/mesure-de-la-couverture-vaccinale-en-france.-sources-de-donnees-et-donnees-actuelles>

- [5] Santé Publique France. Augmentation du nombre de cas de rougeole en France : la vaccination est la seule protection. [En ligne]. (Consulté le 25/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/liste-des-actualites/augmentation-du-nombre-de-cas-de-rougeole-en-france-la-vaccination-est-la-seule-protection>
- [6] Santé Publique France. Bulletin. Vaccination. Grand Est. Avr 2024. [En ligne]. (Consulté le 06/05/2024) ; Disponible sur : file:///C:/Users/lapet/Downloads/bullreg_vaccination_grand_est_20240426.pdf
- [7] Santé Publique France. Sécurité et qualité des vaccins. 2023. [En ligne]. (Consulté le 28/03/2023) ; Disponible sur : <https://vaccination-info-service.fr/Generalites-sur-les-vaccinations/Qualite-securite-et-efficacite-des-vaccins/Securite-et-qualite-des-vaccins>
- [8] Santé Publique France. Comprendre les bénéfices de la vaccination. 2023. [En ligne]. (Consulté le 28/03/2023) ; Disponible sur : <https://vaccination-info-service.fr/Generalites-sur-les-vaccinations/Les-objectifs-de-la-vaccination/Comprendre-les-benefices-de-la-vaccination>
- [9] Santé Publique France. Vaccination – la protection collective. Oct 2017 ; 16p. [En ligne]. (Consulté le 28/03/2023) ; Disponible sur : <https://afpa.org/content/uploads/2018/01/Dossier-P%C3%A9dagogique-Protection-collective-vaccination-191017.pdf>
- [10] Ministère de la santé et de la prévention. Le calendrier des vaccinations. [En ligne]. (Consulté le 06/05/2024) ; Disponible sur : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>
- [11] World Health Organization. Routine vaccination coverage – worldwide, 2021. Weekly Epidemiological Record. 2022 nov 4 ; 97 (44) : 567-74.
- [12] Hanguéhard R, Gautier A, Soullier N, Barret AS, Parent du Chatelet I, Vaux S. Couverture vaccinale contre les infections à papillomavirus humain des filles âgées de 15 à 18 ans et déterminants de vaccination, France, 2021. Bull Épidémiol Hebd. 2022 ; 24-25 : 446-55.
- [13] Vaux S, Blondel C, Platon J, Fonteneau L, Pini A, Hassan E, et al. Couverture vaccinale contre la Covid-19 et impact sur la dynamique de l'épidémie. Bull Épidémiol Hebd. 2021 ; 12 : 2-13.
- [14] Trong TPA. Couverture vaccinale contre la grippe saisonnière chez les femmes enceintes d'Ile-de-France en 2016-2017 et déterminants de non-vaccination. Médecine humaine et pathologie. [Thèse]. Université Paris Descartes. Sept 2018 ; 81p.
- [15] Haegeman V. Impact des autorisations de vaccination pour les sages-femmes, les infirmiers et les pharmaciens sur les couvertures vaccinales du DTPC, ROR, VHB et grippe. Médecine humaine et pathologie. [Thèse]. U.F.R. Santé De Rouen. 2020 ; 75p.
- [16] World Health Organization. Weekly Epidemiological Record. 2020 nov 13 ; 95 (46) : 557-72.

- [17] L'Institut national du cancer. Rapport - Bénéfices attendus de l'augmentation de la couverture vaccinale contre les HPV en France. [En ligne]. (Consulté le 28/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Catalogue-des-publications/Rapport-Benefices-attendus-de-l-augmentation-de-la-couverture-vaccinale-contre-les-HPV-en-France>
- [18] Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Dossier thématique - Vaccination et grossesse. Mai 2022. [En ligne]. (Consulté le 28/03/2023) ; Disponible sur : <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/medicaments-et-grossesse/vaccination-et-grossesse>
- [19] Sebghati M, Khalil A. Uptake of vaccination in pregnancy. Best Pract Res Clin Obstet Gynaecol. 2021 Oct ; 76 :53-65.
- [20] Röbl-Mathieu M, Kunstein A, Liese J, Mertens T, Wojcinski M. Vaccination in Pregnancy. Dtsch Arztebl Int. 2021 Apr 16 ; 118(15) : 262-8.
- [21] Haute Autorité de Santé. Élargissement des compétences en matière de vaccination des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes. Premier volet, personnes de plus de 16 ans. Saint-Denis La Plaine : HAS. Juin 2022 ; 39p.
- [22] Haute Autorité de Santé. Élargissement des compétences en matière de vaccination des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes. Second volet, enfants et adolescents de moins de 16 ans. Saint-Denis La Plaine : HAS. Juin 2022 ; 90p.
- [23] Homer CSE, Javid N, Wilton K, Bradfield Z. Vaccination in pregnancy: The role of the midwife. Front Glob Womens Health. 2022 Oct 24 ; 3 : 8p.
- [24] Conseil national de l'Ordre des sages-femmes. Les compétences des sages-femmes. [En ligne]. (Consulté le 25/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.ordre-sages-femmes.fr/etre-sage-femme/competences/general/>
- [25] Foulhy C. Prévention vaccinale : quelle place pour la sage-femme ? Vocation Sage-femme. 2016 ;15 (118) : 12-3.
- [26] Thépaut A. La vaccination des femmes enceintes et de leur entourage, un outil de santé publique. Vocation Sage-femme. 2016 ; 15(118) : 11.
- [27] Parayre I. Pratique de la vaccination par les sages-femmes. Vocation Sage-femme. 2019 ; 18(138) : 36-9.
- [28] Arrêté du 12 août 2022 modifiant l'arrêté du 1er mars 2022 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à prescrire et à pratiquer. Journal Officiel De La République Française. Texte n°16. 18 août 2022. [En ligne]. (Consulté le 11/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046197829>

[29] Arrêté du 1er mars 2022 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à prescrire et à pratiquer. Journal Officiel De La République Française. Texte n°43. 3 mars 2022. [En ligne]. (Consulté le 11/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045287964#:~:text=dans%20ces%20collectivit%C3%A9s,-.Dans%20le%20cadre%20de%20l'exercice%20de%20leurs%20comp%C3%A9tences%2C%20les,la%20rougeole%20et%20les%20oreillons.>

[30] Décret n° 2023-737 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des sages-femmes. Journal Officiel De La République Française. 08 août 2023. [En ligne]. (Consulté le 07/09/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000047949032>

[31] Arrêté du 8 août 2023 fixant la liste des vaccins que certains professionnels de santé et étudiants sont autorisés à prescrire ou administrer et la liste des personnes pouvant en bénéficier en application des articles L. 4311-1, L. 4151-2, L. 5125-1-1 A, L. 5126-1, L. 6212-3 et L. 6153-5 du code de la santé publique. Journal Officiel De La République Française. 08 août 2023. [En ligne]. (Consulté le 07/09/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000047950191/2023-08-10#LEGIARTI000047950191>

[32] Arrêté du 21 avril 2022 modifiant l'arrêté du 1er mars 2022 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à prescrire et à pratiquer. Journal Officiel De La République Française. Texte n°40. 21 avr 2022. [En ligne]. (Consulté le 11/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045638937#:~:text=%C2%AB%20II,-.%2DLes%20sages%2Dfemmes%20sont%20autoris%C3%A9es%20%C3%A0%20prescrire%20et%20pratiquer%20la,les%20personnes%20majeures%20de%20I>

[33] Arrêté du 22 mars 2005 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer. Journal Officiel De La République Française. Texte n°12. 22 mars 2005. [En ligne]. (Consulté le 11/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000237885>

[34] Arrêté du 10 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2005 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer. Journal Officiel De La République Française. 10 janv 2011. [En ligne]. (Consulté le 11/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000023427227/2011-01-15#LEGIARTI000023427227>

[35] Arrêté du 10 octobre 2016 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer. Journal Officiel De La République Française. 10 oct 2016. [En ligne]. (Consulté le 11/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000033260423/2016-10-20#LEGIARTI000033260423>

[36] Décret n° 2021-506 du 27 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Journal Officiel De La République

Française. Texte n°12. 27 avr 2021. [En ligne]. (Consulté le 11/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043424801>

[37] Décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Journal Officiel De La République Française. 16 oct 2020. [En ligne]. (Consulté le 11/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042430554>

[38] Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Journal Officiel De La République Française. 29 oct 2020. [En ligne]. (Consulté le 11/03/2023) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042475143>

[39] Demange D. Vaccination : piqure de rappel d'une compétence de la sage-femme en périnatalité. Étude multicentrique de l'implication des femmes et des sages-femmes en matière de prévention vaccinale [Mémoire]. Ecole de sage-femme de Metz. Université de Lorraine. 2013 ; 84p.

[40] Namyslak C. La vaccination pratiquée par les sages-femmes libérales : analyse des pratiques professionnelles par questionnaire, auprès de 55 Sages-Femmes libérales de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, sur la période du 16 janvier au 19 avril 2019. [Mémoire]. Ecole de sage-femme de Metz. Université de Lorraine. 2019 ; 62p.

[41] Medic Formation. Formation professionnelle continue médicale. Compétences vaccinales des Sages-Femmes. [En ligne]. (Consulté le 09/05/2024) ; Disponible sur : https://medicformation.fr/?s=vaccination&jet_ajax_search_settings=%7B%22search_source%22%3A%5B%22product%22%2C%22numsequenceintra%22%2C%22numsequence%22%2C%22formateurs%22%5D%2C%22results_order_by%22%3A%22relevance%22%2C%22results_order%22%3A%22asc%22%7D

[42] Conseil national de l'Ordre des sages-femmes. Annuaire des sages-femmes libérales. [En ligne]. (Consulté le 20/01/2024) ; Disponible sur : <https://www.ordre-sages-femmes.fr/annuaireslib/>

[43] Santé Publique France. Vaccination acceptance in the French general population and related determinants, 2000–2021. 2023 Dec. [En ligne]. (Consulté le 06/04/2024) ; Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/en/vaccination-acceptance-in-the-french-general-population-and-related-determinants-2000-2021>

[44] Vaux S, Gautier A, Nassany O, Bonmarin I. Vaccination acceptability in the French general population and related determinants, 2000-2021. Vaccine. 2023 Oct 6 ; 41(42) : 6281-90.

[45] Traineau M, Pierrot B, Rouillard C, et al. Perception et pratique de la vaccination par les sages-femmes du Maine-et-Loire. Etude quantitative, descriptive, rétrospective, multicentrique, réalisée auprès des sages-femmes du Maine-et-Loire du 11/12/16 au 13/03/17. [Mémoire]. Ecole de sage-femme d'Angers. Université Angers. Mai 2017 ; 28p.

- [46] Agence du Numérique en Santé. Adoptez le réflexe du carnet de vaccination dans Mon espace santé ! Nov 2023. [En ligne]. (Consulté le 07/0033/2024) ; Disponible sur : <https://esante.gouv.fr/actualites/adoptez-le-reflexe-du-carnet-de-vaccination-dans-mon-espace-sante>
- [47] Cogordan C, Fressard L, Ramalli L, et al. Motivational interview-based health mediator interventions increase intent to vaccinate among disadvantaged individuals. Human Vaccines Immunotherapeutics. 2023 Aug ; 19(2) : 2261687.
- [48] Service Public. Papillomavirus : vaccination généralisée à la rentrée 2023 pour les élèves de 5^e. Jan 2024. [En ligne]. (Consulté le 07/0033/2024) ; Disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16438>
- [49] Santé Publique France. Semaine européenne de la vaccination 2024 : publication du calendrier vaccinal 2024 et point sur les résultats encourageants de la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV). Avr 2024. [En ligne]. (Consulté le 05/05/2024) ; Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2024/semaine-europeenne-de-la-vaccination-2024-publication-du-calendrier-vaccinal-2024-et-point-sur-les-resultats-encourageants-de-la-vaccination-cont>
- [50] Vaux S, Gautier A, Soullier N, et al. Couverture vaccinale contre la grippe des femmes enceintes, propositions de vaccination et étude des déterminants, France métropolitaine, 2019-2021. Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire. 2023 ; (17) : 338-46. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2023/17/2023_17_3.html
- [51] Pilon E. Etat des lieux de la couverture vaccinale antigrippale chez les femmes enceintes au 3^{ème} trimestre : étude transversale réalisée du 15 janvier 2020 au 15 Février 2020 à la maternité du CHRU de Nancy. [Mémoire]. Ecole de sage-femme de Nancy. Université de Lorraine. 2020 ; 41p.
- [52] Santé Publique France. Procédure de remboursement. Juin 2018. [En ligne]. (Consulté le 28/03/2023) ; Disponible sur : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-reglementaires/Politique-vaccinale/Procedure-de-remboursement>
- [53] Legifrance. LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires. Juil 2009. [En ligne]. (Consulté le 06/04/2024) ; Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000019674897/>
- [54] Ministère de la Santé et de la Prévention. Plan National Santé Publique 2018-2022. Avr 2018. [En ligne]. (Consulté le 06/04/2024) ; Disponible sur : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_de_sante_publique_psnp.pdf
- [55] Haut Conseil de la santé publique. Stratégie nationale de santé 2023-2033. Mars 2023. [En ligne]. (Consulté le 06/04/2024) ; Disponible sur : file:///C:/Users/lapet/Downloads/hcspr20230328_stratdesanconduhaucondelasanpub.pdf

[56] Organisation Mondiale de la Santé. Programme pour la vaccination à l'horizon 2030. Une stratégie mondiale pour ne laisser personne de côté. Avr 2020. [En ligne]. (Consulté le 06/04/2024) ; Disponible sur : <https://www.who.int/fr/publications/m/item/immunization-agenda-2030-a-global-strategy-to-leave-no-one-behind>

[57] Santé Publique France. Semaine européenne de la vaccination. Avr 2024. [En ligne]. (Consulté le 06/04/2024) ; Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/semaine-europeenne-de-la-vaccination>

[58] Santé Publique France. Semaine européenne de la vaccination 2024. Avr 2024. [En ligne]. (Consulté le 06/05/2024) ; Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2024/semaine-europeenne-de-la-vaccination-2024>

[59] Santé Publique France. La rougeole en France, bilan annuel 2023. Avr 2024. [En ligne]. (Consulté le 06/04/2024) ; Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-prevention-vaccinale/rougeole/documents/bulletin-national/rougeole-en-france.-bilan-annuel-2023>

[60] Santé Publique France. Recrudescence de la rougeole en France et en Europe, restons mobilisés. Avr 2024. [En ligne]. (Consulté le 06/05/2024) ; Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2024/recrudescence-de-la-rougeole-en-france-et-en-europe-restons-mobilises>

[61] Santé Publique France. Recrudescence de la coqueluche en Europe, appel à une vigilance renforcée en France. Avr 2024. [En ligne]. (Consulté le 06/05/2024) ; Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2024/recrudescence-de-la-coqueluche-en-europe-appel-a-une-vigilance-renforcee-en-france>

ANNEXES

I : Evolution de la liste des vaccinations autorisées par les sages-femmes en France.....	19
II : Questionnaire.....	20
III : Résultats.....	24

Annexe I : Tableau I : Synthèse de l'évolution de la liste des vaccinations autorisées par les sages-femmes en France [28-38]

	Chez les femmes		Chez les mineurs	Chez les personnes de l'entourage de l'enfant ou de la femme enceinte	
Arrêté du 22 mars 2005 * **	- Rubéole - Tétanos - Diphtérie - Poliomyélite	- Coqueluche - L'hépatite B - Grippe	Chez les nouveau-nés - Bacille Calmette et Guérin - Hépatite B en association avec des immunoglobulines spécifiques anti-HBs chez le nouveau-né de mère porteuse de l'antigène HBs	/	
Arrêté du 10 janvier 2011 * **	- Rougeole, Oreillons - Papillomavirus Humain - Méningocoque C			/	
Arrêté du 10 octobre 2016 * **	Varicelle		+ Hépatite B des nouveau-nés à Mayotte et en Guyane selon le calendrier vaccinal en vigueur dans ces collectivités	- Rubéole, Rougeole, Oreillons - Tétanos - Diphtérie - Poliomyélite - Coqueluche	- L'hépatite B - Grippe - Méningocoque C - Haemophilus Influenzae de type B
Décret du 27 avril 2021 ** ***	A toute personne, à l'exception des personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection : covid-19.				
Arrêté du 21 avril 2022 * ** *** ****	+ - Infections invasives à pneumocoque - Hépatite A - Méningocoque de sérogroupe A - Méningocoque de sérogroupe B - Méningocoque de sérogroupe Y - Méningocoque de sérogroupe W	- Grippe saisonnière chez les femmes, <u>y compris chez celles non ciblées</u> par les recommandations vaccinales en vigueur. <u>Pratiquer</u> la vaccination contre la rage chez les femmes pour lesquelles cette vaccination est recommandée dans le calendrier des vaccinations en vigueur.	Chez les nouveau-nés + Chez les enfants âgés de 16 ans et plus - Infections invasives à pneumocoque - Tétanos - Diphtérie - Poliomyélite - Coqueluche - HPV	- Hépatite A - Hépatite B - Méningocoque de sérogroupe A - Méningocoque de sérogroupe B - Méningocoque de sérogroupe C - Méningocoque de sérogroupe Y - Méningocoque de sérogroupe W - Grippe saisonnière	+ - Grippe saisonnière <u>y compris chez ceux non ciblés</u> par les recommandations vaccinales en vigueur. <u>Pratiquer</u> la vaccination contre la rage chez les femmes pour lesquelles cette vaccination est recommandée dans le calendrier des vaccinations en vigueur.
Arrêté du 12 août 2022 * ** *** **** *****	- Rubéole, Rougeole, Oreillons - Tétanos - Diphtérie - Poliomyélite - Coqueluche - Human Papillomavirus - Varicelle - Méningocoque de sérogroupe C - Infections invasives à pneumocoque - Hépatite A - Hépatite B	- Méningocoque de sérogroupe A - Méningocoque de sérogroupe B - Méningocoque de sérogroupe Y - Méningocoque de sérogroupe W - Fièvre jaune - Zona - Rage - Grippe saisonnière chez les femmes, <u>y compris chez celles non ciblées</u> par les recommandations vaccinales en vigueur.	Chez les mineurs - Rubéole, Rougeole, Oreillons - Tétanos - Diphtérie - Poliomyélite - Coqueluche - Human Papillomavirus - Varicelle - Bacille Calmette et Guérin - Hépatite B en association avec des immunoglobulines spécifiques anti-HBs chez le nouveau-né de mère porteuse de l'antigène HBs. - Hépatite B - Hépatite A - Infections invasives à pneumocoque	- Méningocoque de sérogroupe A - Méningocoque de sérogroupe B - Méningocoque de sérogroupe C - Méningocoque de sérogroupe Y - Méningocoque de sérogroupe W - Fièvre jaune - Rage - Infections invasives à Haemophilus Influenzae de type B - Grippe saisonnière	Autorisation pour les mêmes vaccinations que les femmes et les mineurs.
Arrêté du 08/08/2023 * ** *** **** *****	Prescrire et administrer l'ensemble des vaccins mentionnés au calendrier des vaccinations en vigueur à toutes les personnes pour lesquelles ces vaccinations sont recommandées. Grippe saisonnière à toutes les personnes ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales.				

* Les sages-femmes utilisent des vaccins monovalents ou associés ** Pratiquer *** Prescrire ***** Selon le calendrier vaccinal en vigueur ***** à l'exception des vaccins vivants atténués chez les immunodéprimés

Annexe II : QUESTIONNAIRE

Bonjour Madame, Monsieur,

Je m'appelle Auriane Debra, je suis étudiante sage-femme en 5^{ème} année à l'école de sage-femme de Metz.

Dans le cadre de ma formation, je réalise une étude sur l'évolution de l'autorisation de prescription et d'administration des vaccins. Je sollicite les sages-femmes libérales du Grand Est.

Accepteriez-vous de répondre au questionnaire ? Cela ne vous prendra que 10 minutes. Aucun frais ne vous sera demandé. Ce questionnaire est confidentiel et sera anonymisé, les données seront détruites après analyse et publication des résultats.

Je vous remercie de votre implication et du temps que vous consacrez à mon questionnaire.

Auriane Debra

Merci de cocher les réponses justes (* : Plusieurs réponses possibles)

1. Questions générales :

1.1. Vous êtes sage-femme libérale et vous exercez dans le Grand Est : (Une seule réponse possible)

☐ Oui

☐ Non

Si oui poursuite du questionnaire :

1.2. Dans quel département exercez-vous ? (Une seule réponse possible)

☐ Ardennes

☐ Meuse

☐ Aube

☐ Vosges

☐ Marne

☐ Moselle

☐ Haute-Marne

☐ Bas-Rhin

☐ Meurthe et Moselle

☐ Haut-Rhin

1.3. Vous avez : Age (en année) :...

1.4. Année du diplôme :...

1.5. Depuis quand exercez-vous en libéral (en année) ?...

1.6. * Que pratiquez-vous :

☐ Consultation de gynécologie

☐ Rééducation périnéale

☐ Suivi de grossesse

☐ Préparation à la naissance

☐ Consultation du post-partum

☐ Autre : ...

2. Les compétences des sages-femmes en matière de vaccination

2.1. Quelles sont les compétences des Sages-Femmes en matière de vaccination ? (Une seule réponse possible)

☐ Prescrire et administrer

☐ Administrer mais pas prescrire

☐ Prescrire mais pas administrer

☐ Je ne sais pas

2.2. Les sages-femmes peuvent vacciner tout public (Une seule réponse possible)

- ☐ Oui ☐ Non

2.3. * Si non, quelle population est concernée par la vaccination par les sages-femmes ?

- ☐ Femmes ☐ Personnes dans l'entourage de la femme
☐ Nouveau-né ☐ Personnes dans l'entourage de la femme enceinte
☐ Enfant âgé de 16 ans et plus ☐ Personnes dans l'entourage de l'enfant
☐ Mineurs ☐ Patient.e.s immunodéprimé.e.s
☐ Hommes

2.4. *Quels vaccins pouvez-vous prescrire et administrer ? (Hors femmes enceintes et personnes immunodéprimées). Pour chaque vaccin, vous devez mettre une croix dans la case qui correspond à ce que vous pensez être exacte.

Vaccins	Oui	Non	Ne sait pas
Rubéole, Rougeole, Oreillons			
Tétanos			
Diphtérie			
Poliomyélite			
Coqueluche			
HPV			
Varicelle			
BCG			
Hépatite B			
Hépatite A			
Infections invasives à pneumocoque			
Méningocoque de sérogroupe B			
Méningocoque de sérogroupe C			
Méningocoque de sérogroupe A, C, Y, W 135			
Fièvre jaune			
Zona			
Rage			
Infections invasives à Haemophilus Influenzae de type B			
Grippe saisonnière			
Covid-19			

2.5. La sage-femme doit-elle respecter le calendrier vaccinal pour tous les vaccins ? (Une seule réponse possible)

- ☐ Oui ☐ Non

2.6. Avez-vous connaissance du décret du 08 août 2023 ? (Une seule réponse possible)

- ☐ Oui ☐ Non

3. Votre pratique professionnelle en matière de vaccination

3.1. Effectuez-vous des vaccinations au cours de vos consultations ? (Une seule réponse possible)

- ☐ Oui ☐ Non

3.2. Si vous n'effectuez pas de vaccinations au cours de vos consultations, pourquoi ?

☐ ...

3.3. Vous abordez le sujet de la vaccination lors d'une consultation : (Une seule réponse possible)

- ☐ Très fréquemment ☐ Peu fréquemment
☐ Fréquemment ☐ Pas du tout
☐ Moyennement fréquemment

3.4. *Est-ce par :

- ☐ Votre initiative ☐ L'initiative de l'accompagnant.e de la patiente
☐ L'initiative du patient

3.5. Combien de temps avez-vous pour en parler lors d'une consultation (en minute) :

☐ ...

3.6. Pratiquez-vous la vaccination lors d'une consultation (Une seule réponse possible)

- ☐ Très fréquemment ☐ Peu fréquemment
☐ Fréquemment ☐ Pas du tout
☐ Moyennement fréquemment

3.7. Lors de la pratique de la vaccination, avez-vous une consultation dédiée à la vaccination ? (Une seule réponse possible)

- ☐ Oui ☐ Non

3.8. Vaccinez-vous tout public ? (Une seule réponse possible)

- ☐ Oui ☐ Non

3.9. * Si non, qui vaccinez-vous :

- ☐ Femmes ☐ Entourage de la femme enceinte ou de l'enfant
☐ Femmes dans le cadre du suivi de la grossesse ☐ Hommes
☐ Mineurs

3.10. Est-ce que vous réalisez davantage de vaccination lors de vos consultations depuis le décret du 12/08/2022 et/ou 08/08/2023 ? (Une seule réponse possible)

- ☐ Oui ☐ Non

3.11. Si oui, depuis quand constatez-vous l'augmentation de la demande de vaccination (en mois) ?

☐ ...

3.12. * Si oui, l'augmentation de la demande de vaccination impliquait :

☐ Le nouvel arrêté

☐ Je ne sais pas

☐ Autre : ...

3.13. Si oui, auprès de tout public : (Une seule réponse possible)

☐ Oui

☐ Non

3.14. *Lorsque les patientes s'interrogent sur la vaccination, vous :

☐ Les informer

☐ Transférez vers le médecin traitant

☐ Prescrivez et administrez

☐ Autre : ...

3.15. *Quels sont selon vous les freins à la vaccination par les sages-femmes ?

☐ Manque de temps

☐ Refus des patient.e.s

☐ Manque de formation

☐ Méconnaissances

☐ des patientes des compétences des sages-femmes

☐ Autre : ...

3.16. Avez-vous ressenti le besoin d'une formation complémentaire ? (Une seule réponse possible)

☐ Oui

☐ Non

3.17. Si oui, quelle formation :

☐ ...

Avez-vous des suggestions et remarque ?

☐ ...

Merci pour votre participation. Si vous souhaitez prendre connaissance de mes résultats, je pourrai vous les faire parvenir dès la publication de mon mémoire. N'hésitez pas à m'en faire la demande par mail, à l'adresse suivante : auriane.debra@gmail.com.

Annexe III : Résultats

1. Questions générales :
1.1. Départements d'exercice

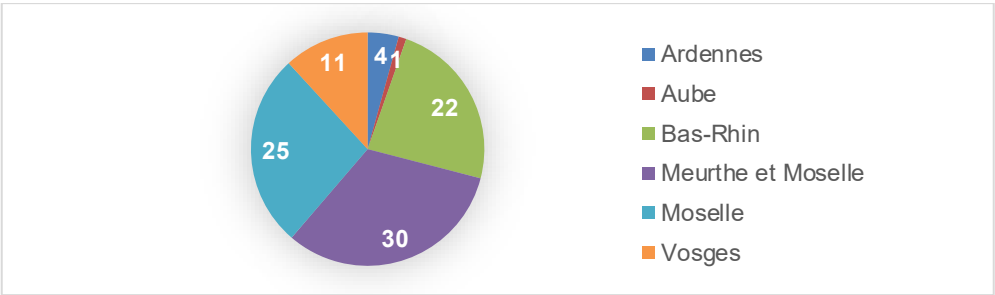


Figure 1 : Nombre de sages-femmes libérales sur les six départements de la région Grand Est ayant répondu au questionnaire sur la période de septembre 2023 à janvier 2024.

1.2. Age

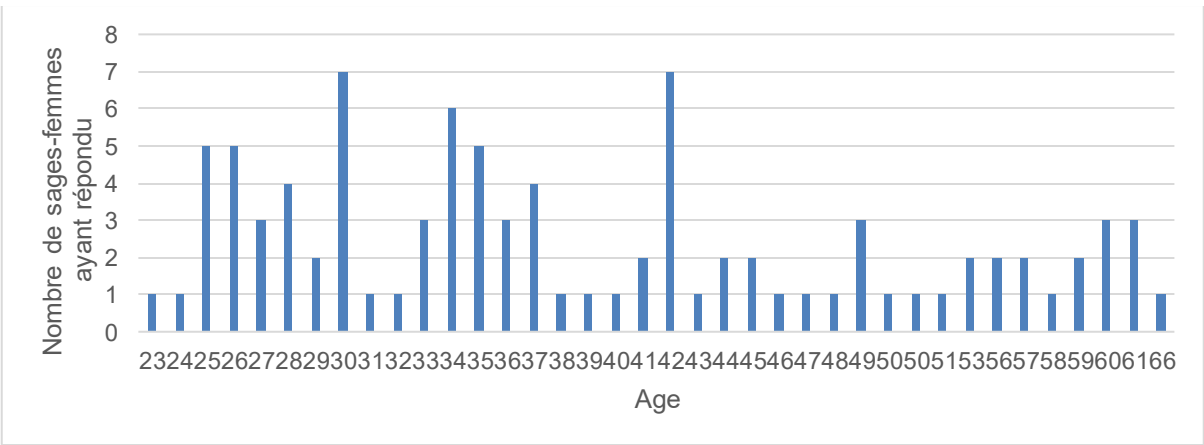


Figure 5 : Age des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024

1.3. Année du diplôme

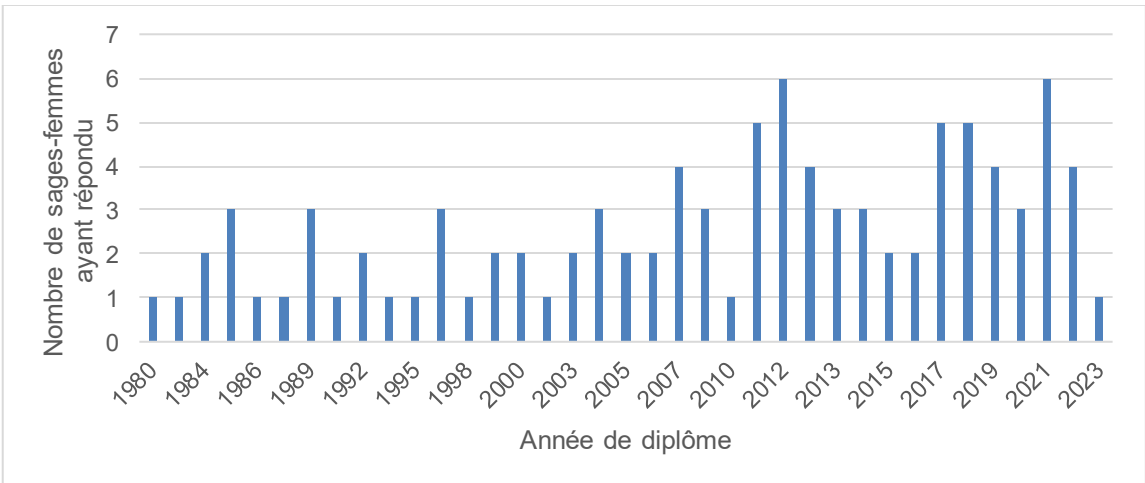


Figure 6 : Année d'obtention du diplôme des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024

1.4. Années d'exercice en libéral

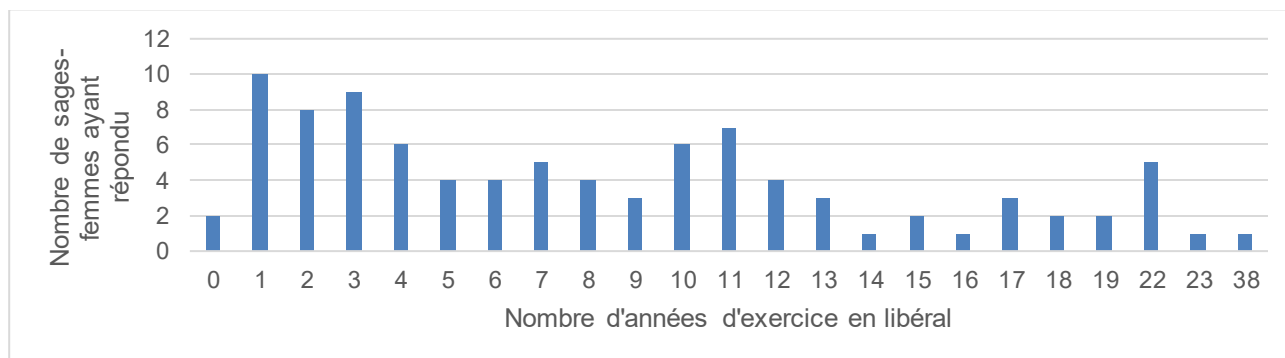


Figure 7 : Nombre d'années d'exercice en libéral des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024

1.5. Moyenne d'âge, d'année d'obtention du diplôme et d'exercice en libéral

Tableau II : Moyenne d'âge, d'année d'obtention du diplôme et d'exercice en libéral des 93 sages-femmes libérales des six départements de la région Grand Est ayant répondu au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024.

	Moyenne d'âge (ans)	Moyenne d'année d'obtention du diplôme (année)	Moyenne d'exercice en libéral (ans)
Ardennes	36	2011	8
Aube	26	2021	1
Bas-Rhin	39	2008	6,5
Meurthe et Moselle	37	2010	8
Moselle	43,5	2003	11,5
Vosges	38,5	2009	7

1.6. Pratique des sages-femmes libérales

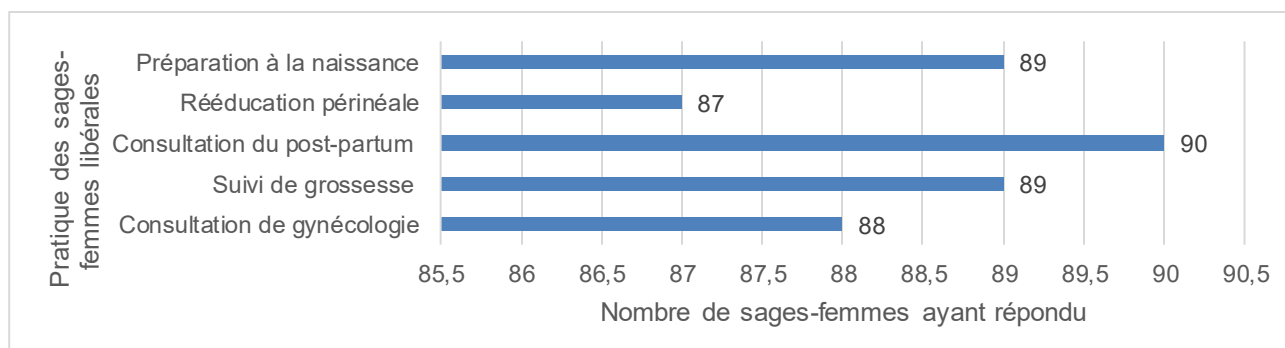


Figure 8 : Pratique des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024

☐ Que pratiquez-vous : réponses libres

- ☐ « Echographie. » X3
- ☐ « Échographie, gynécologiques et obstétricales. »
- ☐ « Visite à domicile » X4
- ☐ « PRADO » X4
- ☐ « Suivi à domicile anté et post -natal »
- ☐ « Surveillance grossesse et post-partum à domicile. »
- ☐ « HAD. »
- ☐ « Consultation d'allaitement. » X2

- o « SIG, IVG MED, CS TABACO, CS ALLAITEMENT, ETC »
- o « SIG. » X2
- o « Shiatsu. Sophrologie. Kinésiologie cranio-sacrée. »
- o « Acupuncture. » X4
- o « Homéo. Allaitement. Portage »
- o « Yoga. Pilate. Massage bébé »
- o « Monitorings, visites et entretiens post-nataux. Echographies de datation. »
- o « Post-partum immédiat et consultations lactation. »
- o « Yoga prénatal et post natal. CCP. Entretien post natal. »
- o « IVG médicamenteuse. »
- o « Vaccinations. » X2
- o « Monitoring à domicile ».
- o « Monitoring. »
- o « Grossesse pathologique. »
- o « Accouchement plateau technique. »
- o « Accouchements en MDN. »
- o « Accouchement en plateau technique et maison de naissance. »
- o « Accouchements. »
- o « J'ai une activité mixte : je travaille également au CH de Briey »

2. Les compétences des sages-femmes en matière de vaccination

2.1. Les compétences des Sages-Femmes en matière de vaccination

Toutes les sages-femmes soit 100% (n=93/93) ayant participé à l'étude ont répondu que les compétences en matière de vaccination étaient de prescrire et vacciner.

2.2. Les sages-femmes peuvent vacciner tout public

Sur les 93 sages-femmes libérales, 75% (n=70/93) ont répondu « oui » et 25% (n=23/93) ont répondu « non ».

2.3. * Si non, quelle population est concernée par la vaccination par les sages-femmes ?

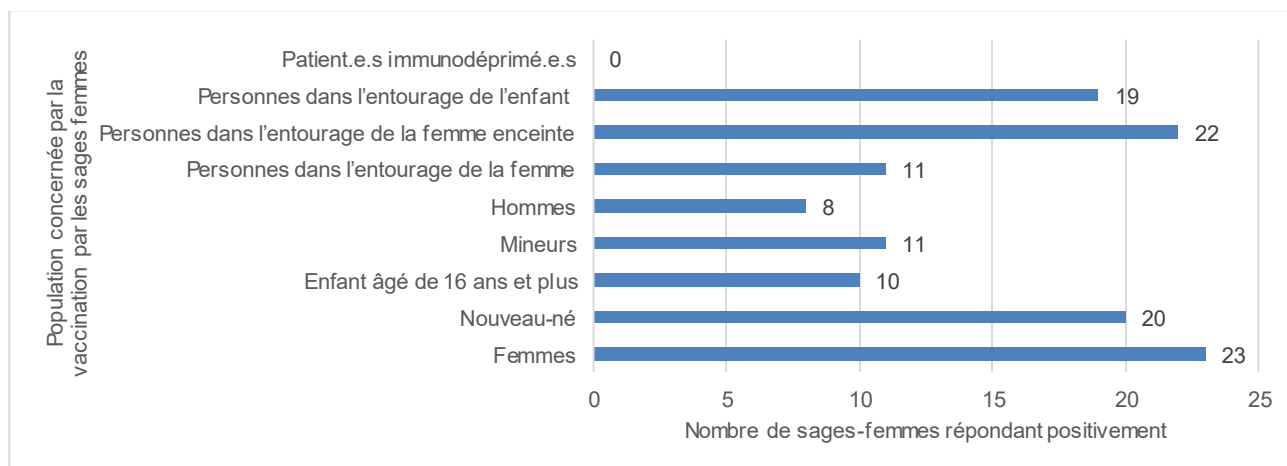


Figure 2 : Réponses des 23 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est, ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024, sur la population que les sages-femmes ont le droit de vacciner et ayant répondu « non » à « les sages-femmes peuvent vacciner tout public ».

2.4. *Quels vaccins pouvez-vous prescrire et administrer ? (Hors femmes enceintes et personnes immunodéprimées).

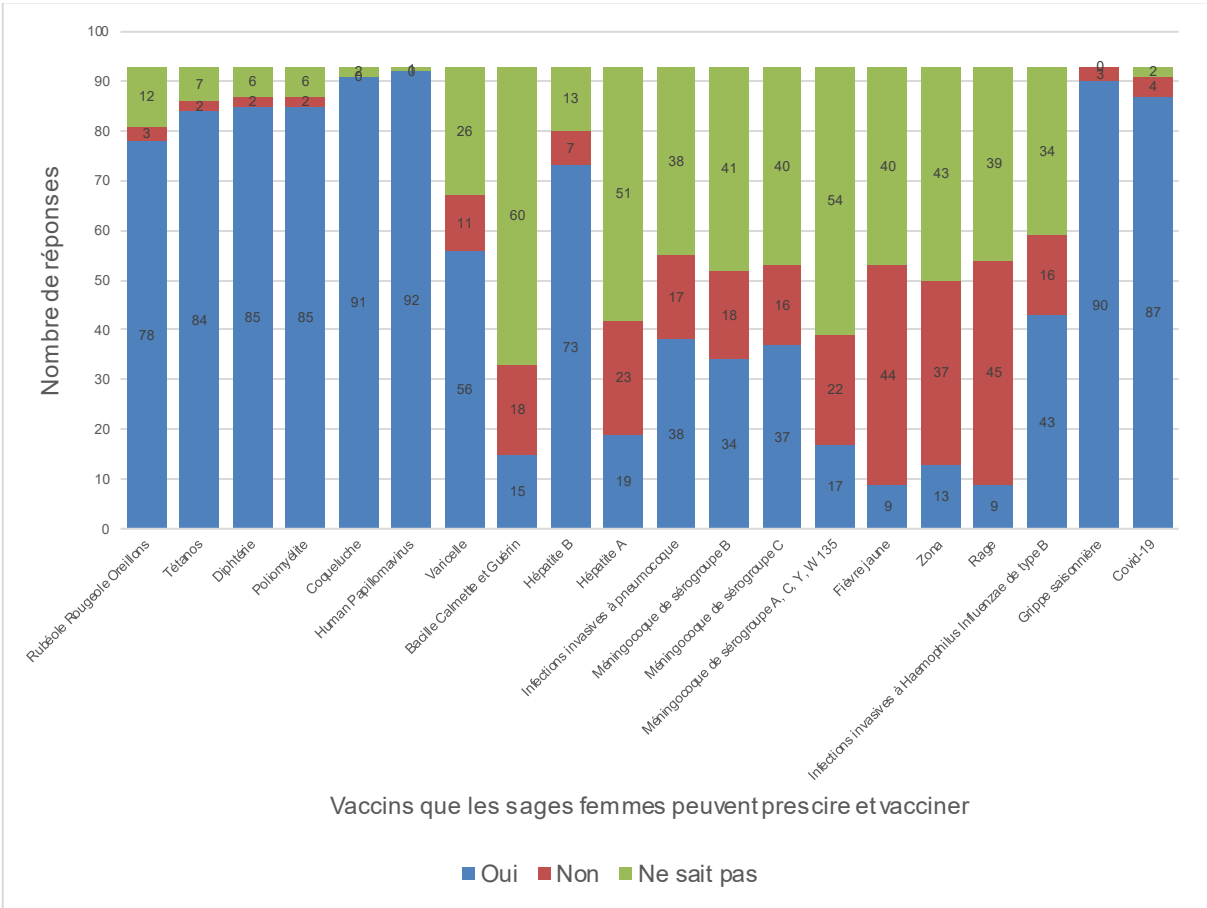


Figure 3 : Réponses des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur la question « Quels vaccins pouvez-vous prescrire et pratiquer ? (hors femmes enceintes et personnes immunodéprimées) ».

2.5. La sage-femme doit-elle respecter le calendrier vaccinal pour tous les vaccins ?

Sur les 93 sages-femmes libérales, 82% (n=76/93) ont répondu « oui » et 18% (n=17/93) ont répondu « non ».

2.6. Avez-vous connaissance du décret du 08 août 2023 ?

Sur les 93 sages-femmes libérales, 63% (n=59/93) ont répondu « oui » et 37% (n=34/93) ont répondu « non ».

2.7. Score de conformité vis-à-vis de l'arrêté du 08/08/2023 portant sur les compétences sages-femmes

Tableau III : Score de conformité vis-à-vis de l'arrêté du 08/08/2023 portant sur les compétences sages-femmes des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024

	Réponses s totales	Réponses conforme s	Point item	% des réponses conformes / population totale
La sage-femme peut prescrire et vacciner	93	93	1,25	100
Les sages-femmes peuvent vacciner tout public	93	70	1,25	75
Les sages-femmes peuvent prescrire et vacciner				
Rubéoles, Rougeole, Oreillons	93	78	0,25	84
Tétanos	93	84	0,25	90
Diphtérie	93	85	0,25	91
Poliomyélite	93	85	0,25	91
Coqueluche	93	91	0,25	98
Human Papillomavirus	93	92	0,25	99
Varicelle	93	56	0,25	60
Bacille Calmette et Guérin	93	15	0,25	16
Hépatite B	93	73	0,25	78
Hépatite A	93	19	0,25	20
Infections invasives à pneumocoque	93	38	0,25	41
Méningocoque de sérogroupe B	93	34	0,25	37
Méningocoque de sérogroupe C	93	37	0,25	40
Méningocoque de sérogroupe A, C, Y, W 135	93	17	0,25	19
Fièvre jaune	93	09	0,25	10
Zona	93	13	0,25	14
Rage	93	09	0,25	10
Infections invasives à Haemophilus Influenzae	93	43	0,25	46
type B				
Grippe saisonnière	93	90	0,25	97
Covid-19	93	87	0,25	93
La sage-femme respecte le calendrier vaccinal pour tous les vaccins	93	76	1,25	82
Connaissance du décret du 8 août 2023	93	59	1,25	63

3. La pratique professionnelle des sages-femmes libérales en matière de vaccination

3.1. Effectuez-vous des vaccinations au cours de vos consultations ?

Sur les 93 sages-femmes libérales, 96% (n=89/93) ont répondu « oui » et 4% (n=4/93) ont répondu « non ».

3.2. Si vous n'effectuez pas de vaccinations au cours de vos consultations, pourquoi ? Réponses libres

- ☐ « Pas le temps, pas l'envie, pour la traçabilité pour moi rôle médecin traitant »
- ☐ « Je n'ai pas le temps ni le matériel, bien d'autres choses à faire »
- ☐ « Pas envie de prendre cette responsabilité »
- ☐ « Pas de demande, ou très rarement »

3.3. Vous abordez le sujet de la vaccination lors d'une consultation :

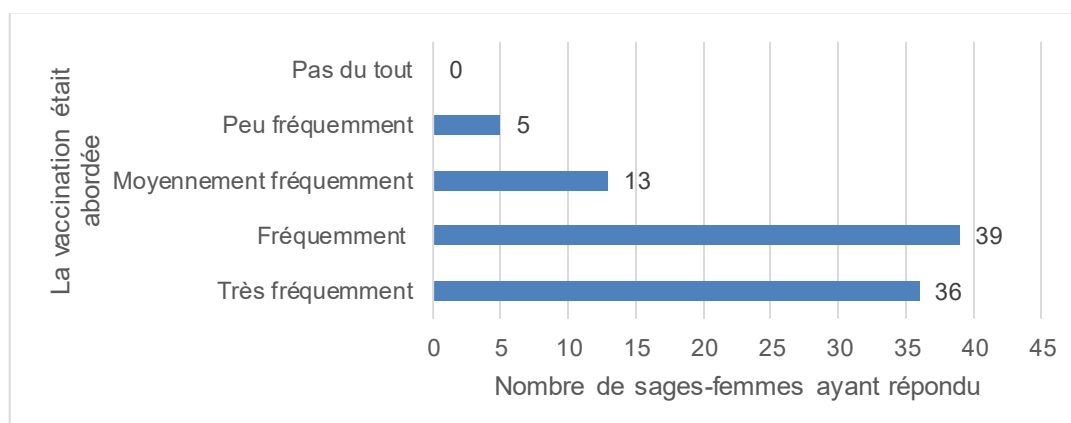


Figure 9 : Fréquence des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur la question « vous abordez le sujet de la vaccination lors d'une consultation ».

3.4. *Est-ce par :

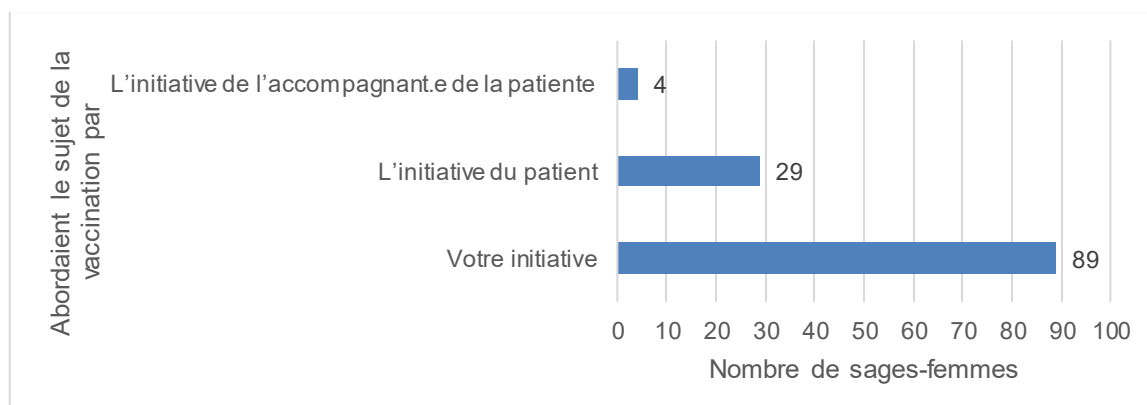


Figure 10 : Réponse des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur la question « à qui doit-on l'initiative d'aborder le sujet de la vaccination ? »

3.5. Combien de temps avez-vous pour en parler lors d'une consultation (en minute) :

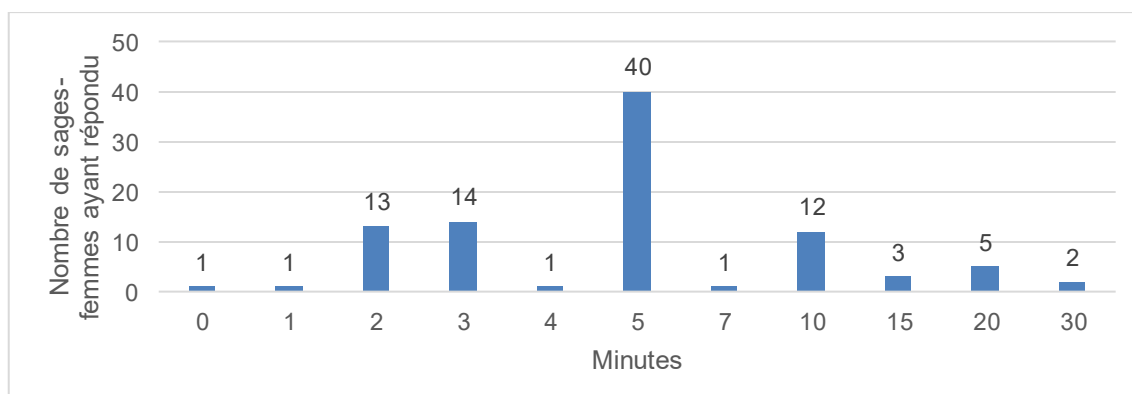


Figure 11 : Temps en minutes pour aborder le sujet de la vaccination des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024

3.6. Pratiquez-vous la vaccination lors d'une consultation

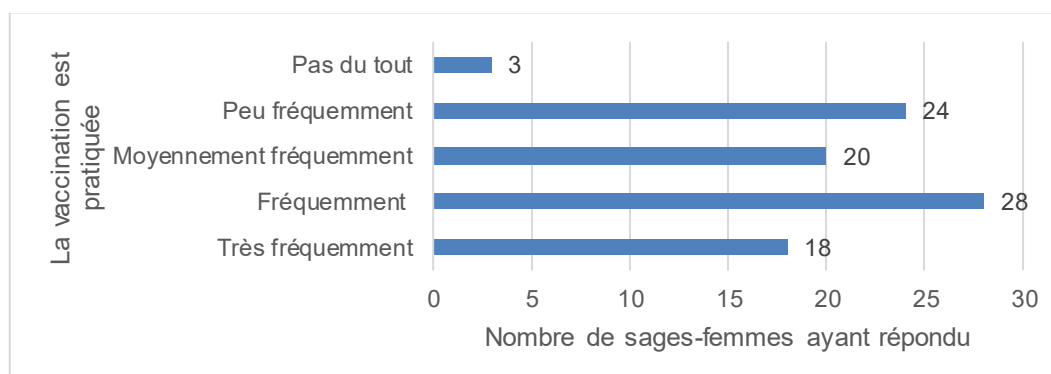


Figure 12 : Fréquence des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur la question « pratiquez-vous la vaccination lors d'une consultation ? ».

3.7. Lors de la pratique de la vaccination, avez-vous une consultation dédiée à la vaccination ?

Sur les 93 sages-femmes libérales, 27% (n=25/93) ont répondu « oui » et 73% (n=68/93) ont répondu « non ».

3.8. Vaccinez-vous tout public ?

Sur les 93 sages-femmes libérales, 54% (n=50/93) ont répondu « oui » et 46% (n=43/93) ont répondu « non ».

3.9. * Si non, qui vaccinez-vous :

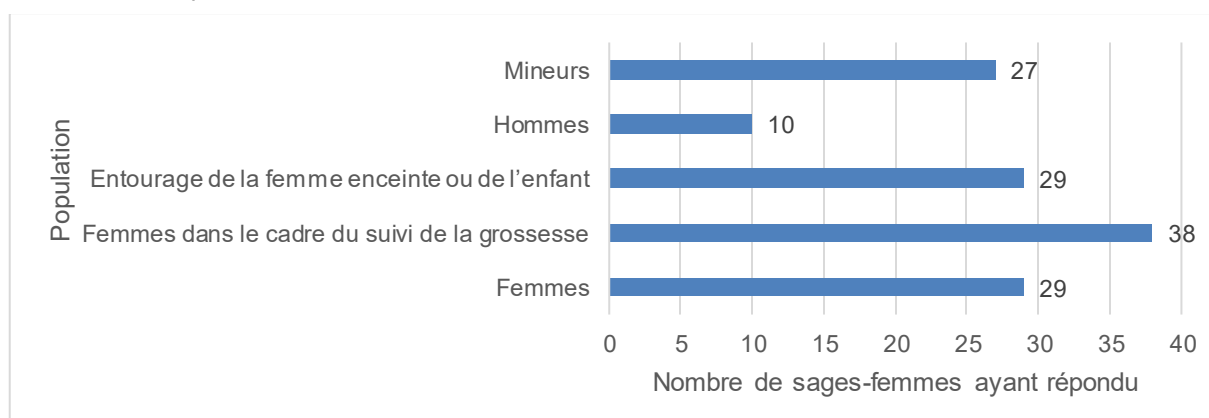


Figure 13 : Réponses des 43 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur la question « qui vaccinez-vous » et ayant répondu « non » à « les sages-femmes peuvent vacciner tout public ».

3.10. Est-ce que vous réalisez davantage de vaccination lors de vos consultations depuis le décret du 12/08/2022 et/ou 08/08/2023 ?

Sur les 93 sages-femmes libérales, 37% (n=34/93) ont répondu « oui » et 63% (n=59/93) ont répondu « non ».

3.11. Si oui, depuis quand constatez-vous l'augmentation de la demande de vaccination (en mois) ?

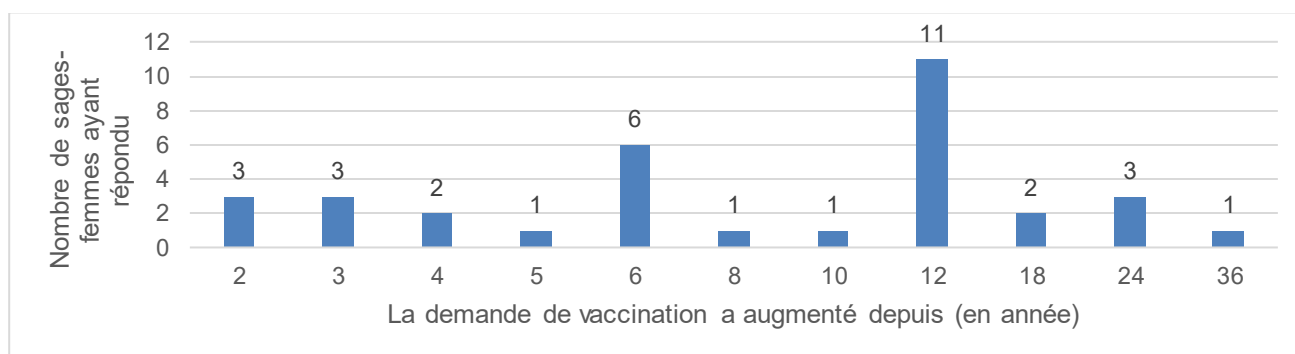


Figure 14 : Réponses des 34 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur la question « depuis quand constatez-vous l'augmentation de la demande de vaccination (en mois) » et ayant répondu « oui » à la question « réalisez-vous davantage de vaccination lors de vos consultations depuis le décret du 12/08/2022 et/ou 08/08/2023 ».

3.12. * Si oui, l'augmentation de la demande de vaccination impliquait :

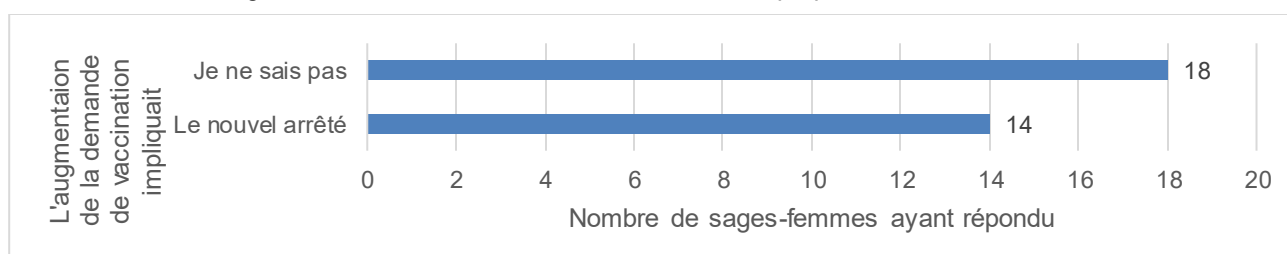


Figure 15 : Réponses des 34 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur les raisons de l'augmentation de la demande de vaccination et ayant répondu « oui » à la question « réalisez-vous davantage de vaccination lors de vos consultations depuis le décret du 12/08/2022 et/ou 08/08/2023 ».

□ Réponses libres :

- o « Coqueluche essentiellement »,
- o « Le bouche à oreille »
- o « Recommandations ».

3.13. Si oui, auprès de tout public :

Sur les 93 sages-femmes libérales, 65% (n=22/93) ont répondu « oui » et 35% (n=12/93) ont répondu « non ».

3.14. *Lorsque les patientes s'interrogent sur la vaccination, vous :

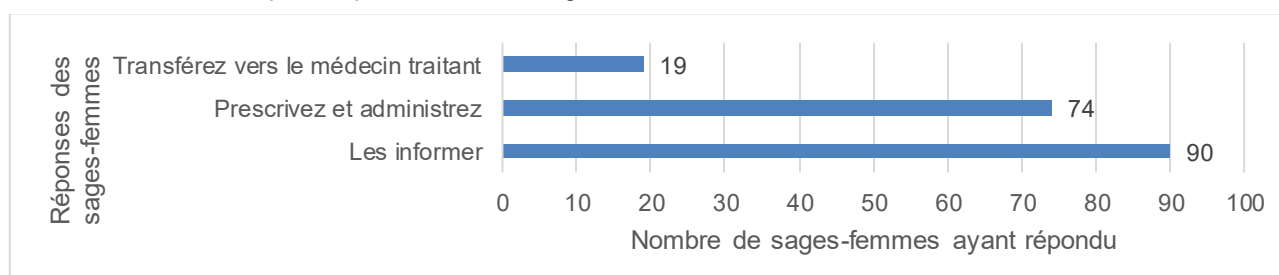


Figure 16 : Réponses des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur leurs actions suite à l'interrogation des patientes au sujet de la vaccination.

□ Réponses libres :

- o « *Prescription faite et transfert au médecin traitant* »
- o « *Si enfants : relais médecin traitant* »
- o « *Je n'hésite pas à ce que la vaccination soit faite sur place à la pharmacie pour éviter absentéisme post prescription* »
- o « *Envoi de documents* »
- o « *Je prescris et souvent le pharmacien vaccine* »
- o « *Je renvoie éventuellement vers le MT pour ne pas détourner la patientèle* »
- o « *Ça dépend de ce qui est plus pratique pour elle* »

3.15. *Quels sont selon vous les freins à la vaccination par les sages-femmes ?

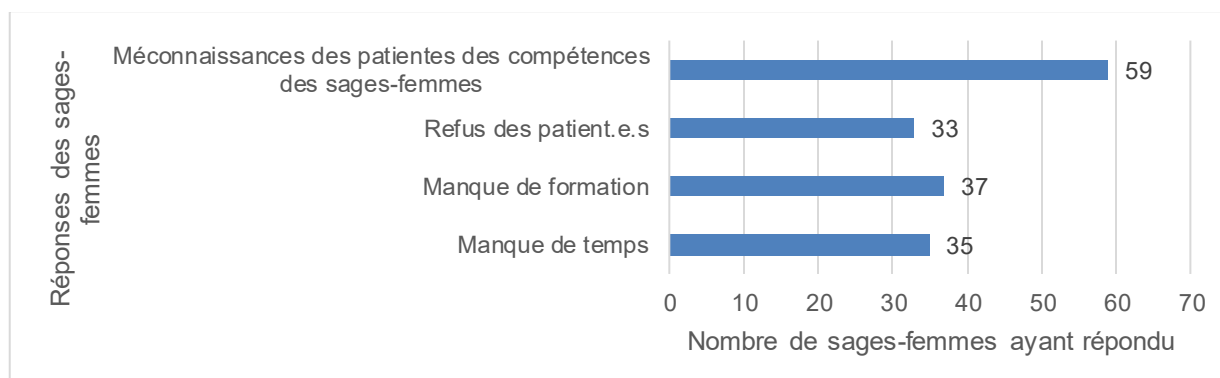


Figure 17 : Réponses des 93 sages-femmes libérales des six départements du Grand Est ayant participé au questionnaire de septembre 2023 à janvier 2024 sur les freins à la vaccination par les sages-femmes.

□ Réponses libres :

- o « *Les patientes n'ont pas forcé envie d'être vaccinées.* »
- o « *Méconnaissance de l'entourage qui influence +++* »
- o « *Manque d'une rémunération spécifique.* »
- o « *Manque de cotation dédiée.* »
- o « *Nos missions d'accompagnement à la périnatalité sont plus importantes. D'autres corps de métier peuvent vacciner.* »
- o « *Pas toujours d'adrénaline au cabinet.* »

3.16. Avez-vous ressenti le besoin d'une formation complémentaire ?

Sur les 93 sages-femmes libérales, 39% (n=36/93) ont répondu « oui » et 61% (n=57/93) ont répondu « non ».

3.17. Si oui, quelle formation : réponses libres

- « *Modalités légales.* »
- « *Calendrier vaccinal, information des indications des vaccins, rappel des compétences sages-femmes.* »
- « *Ne sait pas.* »
- « *Quel vaccin peut-on prescrire/administrer ou non.* »
- « *Ne sait pas.* »
- « *Technique vaccinale chez les enfants.* »

- ☐ « Compétences, matériel, pratique, risque. »
- ☐ « Les différents, leurs effets secondaires, leur composition, le calendrier vaccinal. »
- ☐ « Formation sur les lois, le type de vaccins (atténués, vivants,...) et les effets désirables et indésirables. »
- ☐ « Calendrier vaccinal, qui peut on vacciner et quels vaccins ? »
- ☐ « Sur les maladies et les vaccins suite à notre nouvelle compétence en vaccination. »
- ☐ « Calendrier vaccinal, effets secondaires, contre-indications. »
- ☐ « Medic formation. »
- ☐ « Medic formation. »
- ☐ « Formation courte sur nos droits en matière de vaccination de manière générale. »
- ☐ « Formation en ligne vaccination HPV. »
- ☐ « Remise à jour régulière car nombreux changements ces derniers temps. »
- ☐ « ? »
- ☐ « Approfondir connaissances en matière de vaccination. »
- ☐ « Points sur les vaccinations. »
- ☐ « Surveillance après vaccination, calendrier vaccinal, formation prévue avant fin 2023. »
- ☐ « Medic formation. »
- ☐ « Generaliste sur les vaccins. »
- ☐ « CINFerences »
- ☐ « Meilleure connaissance des décrets. »
- ☐ « Sur la vaccination et les contre-indications. »
- ☐ « Demi-journée pour faire le point. »
- ☐ « Une demi-journée de sensibilisation afin de pouvoir apporter les informations net et éclairé aux patientes. »
- ☐ « Sur les compétences des sages-femmes et des prescriptions autorisées. »
- ☐ « Calendrier vaccinal, et cadre des compétences des SF. »
- ☐ « Prescriptions, contre-indications, pratique. »
- ☐ « Je cherche encore. »
- ☐ « Quel vaccin prescrire Quand ? À quel public ? Les contre-indications eh principaux effets secondaires. »
- ☐ « Vaccins possibles et EI »
- ☐ « Actualisation des connaissances sur le calendrier vaccinal. »
- ☐ « Sur quels vaccins pouvons-nous prescrire et quel public »

Avez-vous des suggestions et remarque ? Réponses libres

- ☐ « Frein des patientes à la vaccination pendant la grossesse (coqueluche, covid, grippe). »
- ☐ « Je ne suis pas pour la vaccination des bébés »
- ☐ « Je ne travaille en libéral qu'un jour par semaine depuis 7 ans, j'ai donc une compétence un peu limitée dans ce domaine. »

- *« Tout ce qui a été dit sur les vaccins lors du covid ont rendu les gens très méfiants je trouve et notamment les femmes enceintes qui ont peur de nuire à leur bébé »*
- *« Dans le cadre de mon exercice (enfants et adultes handicapés) nous allons mettre en place consultation et vaccination du jeune homme contre l'HPV (avec accord de la personne et de la famille) bien sûr car pour les filles cela marche plutôt bien et tous ces jeunes sont plutôt bien vaccinés pour le reste des vaccinations »*
- *« Revoir la pratique de la vaccination du nouveau-né dans le cadre de l'administration du Beyfortus. »*
- *« Les missions de la sage-femme sont mal connues et nombreuses. L'administration devraient être faite par les médecins généralistes et/ ou infirmiers. »*
- *« Améliorer la rémunération des sages-femmes et l'information des patientes et des médecins via le réseau périnatal régional, qui pourrait harmoniser le dossier maternité (d'abord papier), et sensibiliser et former les médecins et sages-femmes en commun autour des sujets tels que la vaccination mais aussi le suivi de grossesse pour améliorer la prise en charge des femmes enceintes et la transmission interprofessionnelle du dossier périnatal. Beaucoup de dysfonctionnements à ce niveau risque de freiner les sages-femmes entre autres à s'occuper de la vaccination des femmes. Les carnets de maternité ne sont pas remplis, il y a un réel manque de traçabilité pour tous les bilans sanguins (qui ne sont plus édités) et le détail des consultations prénatales. »*